



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-06-2026 /

Dossier complet le : 02-07-2026 /

N° d'enregistrement : 019780/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'essais de pyrogazeification au CSR et au bois B sur le site pilote NOVEA au BARP (33)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NOVEA

Raison sociale

NOVEA

N° SIRET

94133353600014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CALES

Prénom(s)

JEAN PAUL

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

En 2024, une unite pilote a echelle reduite (experimentation) de production d'hydrogene vert par pyrogazeification de biomasse a ete construite. Depuis sa mise en service en janvier 2025 : le site fonctionne uniquement avec des granules de bois de qualite commerciale grand public (dits pellets bois). NOVEA souhaite realiser des tests d'integration de nouveaux intrants pour diversifier ses ressources : Bois B et CSR (Combustibles Solides de Recuperation). La nature du projet consiste donc a une modification des conditions d'exploitation d'une installation existante non classe jusqu'a present : tests d'integration de nouveaux intrants pour diversifier les ressources : Bois B et CSR (Combustibles Solides de Recuperation). Ce projet bascule au regime de l'autorisation dans le cadre de sa realisation (rubrique ICPE 2971-2).

4.2 Objectifs du projet

Le site n'a pas de vocation commerciale mais uniquement de demonstration (pas de vente de la production, la production etant non continue et en quantite non industrielle). La vocation du site consiste a tester differents types d'intrants de type CSR et bois B (faiblement adjuvante) dans le cadre de campagnes d'essais. Ce projet a pour objectif de participer a la decarbonation de l'industrie et de produire localement de l'energie renouvelable pour : - Reduire des emissions de gaz a effet de serre ; - Contribuer a la transition energetique et a la decarbonation des industries ; - Promouvoir l'indépendance energetique grace a des ressources locales. Le projet initial de pyrogazeification de biomasse a ete labellise par l'ADEME dans le cadre des Investissements d'Avenir (FRANCE 2030 INODEMO H2).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera implanté sur la dalle NOVEA où est déjà implantée l'unité de pyrogazéification de biomasse. L'emprise au sol du projet NOVEA est d'environ 1 100m². Aucune modification substantielle du site n'est envisagée pour réaliser ces nouvelles campagnes d'essais, puisqu'il s'agit exclusivement de modifier la nature des intrants. Les intrants actuels sont : bois pellets ; les intrants futurs seront : bois pellets, CSR et bois B. Pas de travaux de démolition, ni de modification structurelle hormis l'ajout d'un petit auvent pour abriter des palettes d'intrants (surface maximale de 20 m²). Niveau équipements, il n'y aura pas de modification lourde non plus, uniquement l'ajout d'une tremie avec vis doseuse pour injecter du bicarbonate sur les manches du filtre à émission atmosphériques et d'un petit cyclone supplémentaire en amont du filtre à manche.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lors de sa phase d'exploitation, le site pilote a deux types de fonctionnement : - Hors campagne d'essais : le site est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 pour des activités de maintenance, d'entretien et d'optimisation et réaliser des études. - Pendant les campagnes d'essais : *Plages horaires sont plus larges (10h/jour), travail en continu 24h/24h sur quelques jours si nécessaire. Sollicitation d'un prestataire externe pour renforcer les équipes. *L'activité dépend des campagnes à réaliser : pas de fonctionnement continu à l'année. En moyenne, l'installation tourne toutes les 2 à 3 semaines pendant 2 semaines soit 22 semaines / an. Phase de démantèlement : l'ensemble du projet peut être démantelé pour avoir une dalle vierge.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une Demande d'Autorisation Environnementale au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en raison de son classement sous la rubrique 2971-2.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le projet prend place au sein d'une dalle déjà existante au sein du projet NOVEA d'emprise au sol d'environ 1100 m ² . Pas de construction nouvelle (surface en plus de 0m ²). Les campagnes d'essais prévoient la combustion de 20 tonnes/an de biomasse, CSR, bois b. Le volume de stockage sur site sera de 15 m ³	(0, m ²) (20, tonnes) (15, m ³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : Avenue de la Lagune du Merle

Lieu-dit :

Localité : 6 Avenue de la Lagune du Merle 33114 Le Barp

Code postal : 33114 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°43'39"O Lat. : 44°40'12"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document d'urbanisme en vigueur : Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre Un permis de construire a déjà été délivré le 24/09/2022 sous le numéro n° DC 22-020-22-K0021 dans le cadre de la construction de la

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF de type I ou II. La ZNIEFF de type I la plus proche : Les Landes humides des Arguileys, située entre 7 à 8 km au nord-ouest du site. La ZNIEFF de type II la plus proche : Vallées de l'Eyre, de la grande et de la petite Leyre, située à une dizaine de km au sud-ouest du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	Projet non concerné.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun Arrêté de Protection de Biotope (APB).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Projet non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le site est implanté au sein du territoire du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. La commune du BARP est adhérente à la charte PNR qui vise à protéger et valoriser le massif forestier, les zones humides environnantes et le patrimoine culturel local tout en assurant un développement durable de l'urbanisation. Le site n'est pas situé dans un parc national, ni une réserve.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Barp est concernée par la réglementation sur le bruit. Le territoire est couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat en Gironde, ainsi que par un arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres notamment par la présence d'axes majeurs à fort trafic qui traversent ou longent la commune (A63 et D1011). Le site n'est pas
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Projet non concerné.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Projet non concerné.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Projet non concerné.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Le projet n'est soumis à aucun PPRT ou PPRN approuvé ou prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur une zone identifiée par la carte des "Anciens Sites Industriels et Activités de Services" (CASIAS). Le plus proche étant situé à 10 km au nord-ouest du site. Il n'est pas non plus situé à proximité de sites et sols pollués (ou potentiellement pollués), ex BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Projet non concerné.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site est situé dans aucun périmètre de protection. Le périmètre de protection éloigné le plus proche est situé à 6,3 km au sud-ouest du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Projet non concerné.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site Natura 2000 de la Vallée de la Leyre située à 7 km du site. Site en dehors du périmètre d'influence. Site Natura 2000 du Bassin d'Arcachon situé à 22 km du site. Site en dehors du périmètre d'influence.
D'un site classé ?	☐	☒	Projet non concerné.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La dalle NOVEA est déjà raccordée au réseau public d'eau potable située avenue de la Lagune du Merle pour les besoins sanitaires et de nettoyage. Pas de ressource supplémentaire en eau dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Projet non concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pas d'excédent en matériaux car pas de démolition ou terrassement. Le projet est implanté sur un site déjà existant et déjà exploité par NOVEA.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Projet non concerné.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Projet non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La dalle NOVEA est raccordee au reseau public d'eau potable situe avenue de la Lagune du Merle pour les besoins sanitaires. Une installation d'assainissement non collectif a ete installee. Celle-ci comprend un dispositif de pretraitement (fosse toutes eaux, separateur d'hydrocarbures et pre filtre) et une filiere compacte. Etant donne la nature du projet (modification des intrants de construction), il n'entraîne aucune ressource au projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est implante sur la dalle NOVEA deja existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site Natura 2000 de la Vallee de la Leyre situe a 7km du site. Site Natura 2000 du Bassin d'Arcachon situe a 22 km du site. Site en dehors du perimetre d'influence. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact, direct ou indirect, sur les habitats ou les especes inscrits aux Formulaires Standards de Donnees de ces sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les intrants du procede de pyrogazeification concernees par le projet sont des intrants de type CSR et bois B. Absence de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La zone d'implantation du projet n'est couverte par aucun Plan de Prevention des Risques Technologiques (PPRT). L'installation n'est pas soumise a l'influence directe d'un site tiers presentant des risques technologiques majeurs (SEVESO). Le projet est localise a proximite d'un exploitant de bois dont le risque incendie est evalue. Les risques presentes par le pilote seront analyses en detail dans l'etude des dangers (incendie, explosion, etc.)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La zone d'implantation du projet n'est pas couverte par un PPRN. Selon le PLUi de la Communaute de Communes du Val de l'Eyre : - Le projet n'est pas situe dans une zone potentiellement sujette au debordement de nappe ou inondations de cave - Il n'est pas dans une zone d'alea lie au phenomene de retrait et gonflement des argiles - Il n'est pas non plus situe dans une zone inondable de crues de rivières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Bien que le projet implique de nouveaux intrants (CSR et Bois B) susceptibles de modifier le profil des rejets atmospheriques de l'installation, aucun risque sanitaire significatif n'est attendu.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Pas de terrassement dans des sols pollues et projet non situe dans un environnement exterieur presentant des risques sanitaires preexistants susceptibles d'affecter le projet ou le personnel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Etant donne la nature du projet, le trafic supplementaire se limite strictement a la livraison des nouveaux intrants (CSR et bois B) necessaires a la campagne de tests. Il est prevu un maximum de 15 camions a l'annee. Les autres flux logistiques et les deplacements du personnel restant inchanges, le projet n'engendre aucun impact additionnel sur le reseau routier.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'installation emet un bruit inherent a son fonctionnement, mais le projet de modification des intrants n'engendre aucune nuisance sonore supplementaire car le procede physique n'est pas
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le site n'est expose a aucune nuisance sonore exterieure susceptible d'impacter le projet ou le personnel (l'activite de broyage de bois du voisin est intermittent et realise a grande distance)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le risque de nuisance olfactive est maitrise et negligeable : les faibles quantites de CSR testees sont stockees en big bags fermes et le procede de pyrogazeification est totalement confiné
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	L'environnement exterieur du site ne presente pas de source de nuisances olfactives susceptible d'impacter le projet ou le personnel.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'utilisation des nouveaux intrants s'effectue sans modification du procede de pyrogazeification existant. Pas d'ajout de machines lourdes ou vibrantes et le trafic routier lie au projet est quasi nul
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	L'environnement exterieur du site ne presente aucune source de vibrations susceptible d'affecter le projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le complement en intrants de la biomasse par des CSR et du bois B ne modifie pas les conditions d'eclairage du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	L'environnement exterieur ne presente aucune source lumineuse susceptible de perturber le projet ou le personnel.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La pyrogazeification genere des emissions atmospheriques. Toutefois, l'impact est maitrise : les gaz issus des CSR et du bois B seront integralement captes et traites par le systeme de filtration de l'installation (filtre a manches). Des campagnes de mesures regulieres pourront etre realisees lors de ces tests de courte duree pour garantir le respect des Valeurs Limites d'Emission (VLE) de la reglementation ICPE
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le procede de pyrogazeification ne rejette aucun rejet liquide vers l'exterieur. Les condensats du procede etant collectes et traites en filiere dechet agreee.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Absence de rejet dans le milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La modification des intrants n'engendre aucun effluent de procede et le stockage sous abri exclut toute formation de lixiviats. Les effluents du site (sanitaires et pluviaux) restent geres et traites par les dispositifs existants (assainissement autonome, separateurs a hydrocarbures) avant rejet dans le bassin de reserve d'eau incendie (grande reserve d'eau).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Etant donne la nature du projet (campagne de tests), la production de dechets reste tres faible. Le site genere des dechets non dangereux classiques (DIB, papier, carton) et aucun dechet inerte. Les dechets dangereux se limitent aux produits de maintenance habituels et aux rejets du procede (condensats), qui sont integralement collectes en grand contenants et expedies vers une filiere de traitement agréee.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'absence de modification du bati ou de terrassement exclut tout impact sur l'archeologie, le patrimoine architectural ou l'aspect paysager du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit strictement dans un perimetre deja existant. Il ne consomme aucun espace naturel, agricole ou sylvicole, et ne modifie pas l'usage du sol actuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'installation est geographiquement situee sur la dalle NOVEA, rattachee a l'emprise fonciere du site d'Alliance Forêts Bois. Toutefois, cela n'entraine aucun effet cumule, les activites sont tres differentes et l'activite NOVEA a un volume relativement faible (experimentation). Les activites respectives n'ont aucun lien fonctionnel, technique ou logistique. Les deux projets sont deconnectes et fonctionnant de maniere independante, les eventuelles incidences des campagnes de tests de pyrogazeification par CSR et bois b qui sont par ailleurs faibles et maitrisees ne sont pas susceptibles de s'additionner ou de se cumuler avec les activites du site hote.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projet non concerne.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet, par sa nature et sa faible emprise, n'est soumis a aucune autre evaluation environnementale au titre d'autres legislations. Les diagnostics preliminaires ne revelent aucun enjeu specifique (absence de zone humide ou de zone protegee a proximite). En complement, un pre diagnostic faune / flore a ete etablis sur le perimetre d'emprise prolonge de 50 metres. Il n'identifie pas d'enjeux incompatibles avec le projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet s'insere dans un environnement local depourvu d'enjeux ecologiques, paysagers ou patrimoniaux majeurs a proximite immediate. Il n'est recense aucun autre projet, ouvrage ou activite sur le secteur d'implantation susceptible de generer un cumul d'incidences avec la presente demande. Par consequent, les impacts potentiels restent strictement localises a l'emprise du site et ne presentent aucun effet de synergie ou d'addition negative avec son environnement. Les capacites d'absorption du milieu naturel demeurent intactes et aucune saturation des infrastructures (reseaux, voiries) n'est a redouter.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments ci-dessus, les incidences environnementales potentielles du projet restent mineures, temporaires et circonscrites à la dalle NOVEA. La réalisation d'une Etude d'Impact complète apparaîtrait comme disproportionnée face à la nature de l'activité du site et de ses activités (campagnes d'essais). Les enjeux du projet peuvent être pleinement traités dans le cadre d'une étude d'incidences environnementales démontrant la conformité réglementaire des tests.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

13 / 13